

**Formation**



## Comprendre les règles d'urbanisme en zone agricole

**07 mars 2019 - Cavaillon (84)**

### Objectifs de la formation :

**Identifier les règles et connaître les démarches nécessaires pour déposer un projet d'urbanisme en zone agricole.**

### Public visé :

Porteurs de projet et agriculteurs installés, ayant une problématique liée à l'urbanisme ou soucieux de se former sur le sujet.

### Coût de la journée : 168€

Pour les cotisants VIVEA : prise en charge totale de la formation par VIVEA (agriculteurs à titre principal, secondaire, cotisants solidaires, porteur de projet avec attestation valide du PAI)

Autres cas : nous consulter, devis à la demande.

Pour tous : **chèque de réservation obligatoire de 50€ à l'ordre de l'ADEAR 84**, le chèque ne sera encaissé qu'en cas de désistement moins de 48h avant le début de la formation.

### Durée de la formation :

1 jour / 9h-17h / Repas tiré du sac le midi ou possibilité de déjeuner au restaurant du MIN (13€ le plat, menu complet à 19€)

**Programme détaillé au dos >>**

### Renseignements et inscription :

ADEAR de Vaucluse  
MIN 51  
15 avenue Pierre Grand  
84953 CAVAILLON CEDEX  
tel : 04 90 74 19 86  
mail : [contact@adear84.fr](mailto:contact@adear84.fr)

Retrouvez  
nos formations sur :

[www.adear84.fr](http://www.adear84.fr)  
[www.inpact-paca.org](http://www.inpact-paca.org)



N° SIRET : 50813361800019  
N° Organisme de Formation : 93840320484

# Formation



## Comprendre les règles d'urbanisme en zone agricole

7 mars 2019 - Cavaillon (84)

### Programme de la formation :

avec **Delphine Gavend**, juriste en droit rural et témoignage d'un agriculteur

#### > Le cadre réglementaire de la construction en zone agricole

- Définition des notions : déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager
- Identifier les différentes démarches en fonction du projet
- Comprendre les règles qui interviennent dans le cadre d'un dépôt de permis
- Appliquer ces règles à des situations agricoles : poulailler, serre, lieu de stockage, hangar, maison d'habitation...
- Comprendre la réglementation relative à l'habitat léger

#### > Situer son projet dans le contexte politique et territorial

- Comprendre le contexte lié à l'urbanisme dans le Vaucluse
- Présentation du protocole départemental appliqué en matière de démarches d'urbanisme et des critères d'appréciation d'un projet par la DDT

#### > Valider son projet et préparer les démarches !

- Identifier le zonage de sa parcelle et valider son projet
- Identifier les différentes étapes de la procédure : interlocuteurs, formulaires et dossiers de demande, enregistrement de la demande, affichage, transmission, instruction, décision, formalités d'affichage, péremption du permis
- Connaître les possibilités de recours contentieux

### Modalités pédagogiques :

Présentations magistrales  
Tour de tables et témoignage

### Renseignements et inscriptions :

Anna Schwietzke, animatrice ADEAR 84 : [anna.schwietzke@adear84.fr](mailto:anna.schwietzke@adear84.fr) / 07 82 58 56 89



#### CREDIT D'IMPOT A LA FORMATION

Tout chef d'entreprise au régime du bénéficiaire réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il va en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

Plus de renseignements :  
[www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)

#### ETRE REMPLACER POUR PARTIR EN FORMATION

Afin de vous permettre de vous faire remplacer pendant que vous êtes en formation, certains départements/régions, ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût de ce service.

Plus de renseignements :  
[www.servicederemplacement.fr](http://www.servicederemplacement.fr)

